



## Fête du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

La Région Nord-Pas de Calais invite tous les habitants du Nord-Pas de Calais dans le centre d'Hardinghen pour **découvrir le patrimoine local** lors de la Fête du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale le **dimanche 11 septembre de 10h à 19h**.



**Tradition, innovation, animations et information** composeront l'édition 2011 de la Fête du Parc. Lors de cette journée festive et conviviale, les exposants proposeront des **conseils concernant la nature et les jardins, les loisirs au naturel, les patrimoines d'hier et l'éco-construction...** Des joutes, des danses villageoises, jeux de ducasse, démonstrations artisanales, théâtre et activités artistiques animeront toute la journée. **Un village agricole** permettra également aux visiteurs d'assister à la préparation des chevaux boulonnais, à la maniabilité des attelages et au savoir-faire des chiens de berger tout en **dégustant les saveurs du terroir**.

### Participer à un éco-événement

Chaque exposant a ratifié une **charte** l'incitant à **adopter un comportement éco-citoyen** pour faire de cette fête un **éco-événement**. Le syndicat mixte du Parc s'est notamment engagé dans une démarche de compensation carbone des déplacements de son équipe. Réduction de consommations d'eau, limitation des volumes de déchets, tri sélectif et compostage sont mis en place pour l'événement. Les **visiteurs** sont également invités à utiliser des **modes de transports doux pour se rendre à la Fête du Parc** : en train, à vélo, à pieds ou en covoiturage.

### Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont remarquables mais fragiles. Il faut donc les protéger et les valoriser en mettant en œuvre une politique innovante qui soit également respectueuse de l'environnement.

### Les trois Parcs de la région renouvellent leur Charte

L'initiative de création d'un Parc naturel régional revient à la Région dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire. Chaque Parc s'organise autour d'une Charte qui fixe les objectifs de préservation et de développement pour 12 ans. A la fin de cette période, la Charte est renouvelée et soumise à l'approbation de l'Etat qui décide alors de reconduire ou non le label « Parc naturel régional » pour les 12 prochaines années en fonction de la qualité du territoire et de l'intérêt du projet.

Lancées par la Région en mai 2006 et après un travail partenarial de plus de 4 ans, les révisions de chartes des Parcs naturels régionaux Scarpe-Escaut et de l'Avesnois ont abouti aux renouvellements de classement par décret du Premier Ministre en 2010. La révision de charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, est actuellement à mi-parcours.



### Les PNR en quelques chiffres...

La France compte **46 Parcs naturels régionaux**, dont **3 en Nord - Pas de Calais** : Avesnois, Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut. A l'échelle régionale, ces territoires représentent **80 % de la biodiversité, 21 % des communes, 25 % du territoire et 13 % de la population**.

Contact presse :

[celine.kasperczyk@nordpasdecals.fr](mailto:celine.kasperczyk@nordpasdecals.fr) / 03 28 82 53 82

[www.nordpasdecals.fr](http://www.nordpasdecals.fr)